

BULLETIN DE NOUVELLES

Coupures : North Bay/Royal d'Ottawa/Perley Health/HHS et St. Joe's de Hamilton/UHT

Coupures dans les secteurs hospitalier et des soins de longue durée alors qu'on sabre dans le financement

Des campagnes ont débuté à North Bay, Ottawa et Hamilton alors que des coupures de postes sont annoncées.

Le financement pour les hôpitaux et les SLD seront de beaucoup inférieurs aux coûts de l'offre des services cette année, ainsi que pour 2026 et 2027.

Les sections locales des hôpitaux de North Bay, UHT, Royal d'Ottawa, Perley-Rideau Veterans', St. Joe's et HHS prévoient exercer des pressions sur le gouvernement provincial afin qu'il augmente le financement. Des rassemblements sont prévus à North Bay le 22 décembre, à l'Hôpital Perley d'Ottawa le 7 janvier et à l'Hôpital Royal d'Ottawa le 12 janvier. Veuillez soutenir ces rassemblements.



Le président du SSCP 13, Mike Turgeon, annonce une campagne contre l'élimination de 40 postes au Centre régional de santé de North Bay

Ratification à 78 % d'une nouvelle entente de trois ans

Des augmentations de salaire de 2,25 % pour 2025-2026, de 2 % pour 2026-2027 et de 1,75 % pour 2027-2028 ont été négociées pour vous.

Les travailleuses et travailleurs auront droit plus rapidement aux cinquième et sixième semaines de vacances. Augmentation des primes de disponibilité les jours fériés, des primes pour les infirmier(ère)s responsables et des indemnités pour les chaussures de sécurité.

Augmentation du nombre de journées de congé pour décès et la famille immédiate d'un(e) conjoint(e) est maintenant incluse dans les décès.



La présidente du Comité des IAA, Angela Hodgson, et le docteur James Brophy

Rapport au sujet des ratios infirmier(ère)-patient(e)s et Conférence des IAA

Cet automne, le Comité des IAA a publié une étude en collaboration avec l'Université de Windsor au sujet des avantages des ratios infirmier(ère)-patient(e)s. Angela Hodgson et Rachel Flemming, deux IAA, et l'auteur du rapport, le docteur James Brophy, ont tenu 12 conférences de presse aux quatre coins de l'Ontario et organisé un petit-déjeuner avec des députés provinciaux.

Une Conférence des IAA a eu lieu le 1er décembre et une campagne visant à exercer des pressions pour des ratios infirmier(ère)-patient(e)s y a été élaborée. Elle comprendra une campagne de cartes postales, un deuxième projet de recherche et un lobbyisme auprès des députés provinciaux.

Il y a de nombreuses autres améliorations. Les détails se trouvent aux pages 3 et 4 de ce bulletin de nouvelles.

Les personnes employées peuvent maintenant être payées pour les heures supplémentaires et recevront des primes de quart et de fin de semaine. Auparavant, ce n'était pas permis.

Votre nouvelle convention collective a été ratifiée par un vote de 78,5 %. Un vote électronique a eu lieu le 6 décembre. L'entente avait été recommandée à l'unanimité par votre comité de négociation.

La rétroactivité vous sera versée d'ici le 15 mars 2026 sur les salaires et toute augmentation de prime qui vous sont dus pour les heures travaillées à partir du 29 septembre 2025.

Les nouvelles améliorations aux vacances s'appliquent également au personnel à temps partiel qui a droit à des vacances en fonction d'un pourcentage du salaire, en plus du pourcentage tenant lieu d'avantages sociaux (14 %).

Le nombre de journées de congé pour décès a également été augmenté et la portée du mot famille a également été bonifiée.

RASSEMBLEMENT DEVANT LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION DU DÉPUTÉ PROVINCIAL VIC FEDELI

RASSEMBLEMENT DEVANT LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION DU DÉPUTÉ PROVINCIAL VIC FEDELI

Le lundi 22 décembre
10 h 00
Bureau de Vic Fedeli – 219, rue Main Est, bureau 101, North Bay

Le Grinch qui a volé nos soins de santé : le personnel de première ligne et les membres de la collectivité exigent que le gouvernement de Doug Ford finance entièrement notre hôpital pour protéger les soins aux patient(e)s et assurer des niveaux de dotation en personnel sécuritaires.

CUPE 139 CSFO-SCFP

CENTRE DES SYNDICATS D'HÔPITALS DE L'ONTARIO
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO

Le syndicat négocie une nouvelle entente

Le SCFP a négocié une **convention collective d'une durée de trois ans** avec les hôpitaux de l'Ontario. Votre comité de négociation provincial recommande la ratification de l'entente à l'unanimité. Le vote se déroulera de façon électronique le **6 décembre**. Tous les membres du SCFP recevront un courriel contenant des renseignements au sujet du vote.

Rétroactivité :

Tout montant rétroactif dû sera payé dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de ratification.

Augmentations de salaire générales

- 2,25 % à compter du 29 septembre 2025.
- 2,00 % à compter du 29 septembre 2026.
- 1,75 % à compter du 29 septembre 2027.

Veuillez noter que les rajustements des salaires pour les infirmier(ère)s auxiliaires autorisés, les gens de métier et autres classifications sont négociés localement, tout comme les augmentations de salaire générales.

Vacances

- Cinq semaines après onze ans de service (au lieu de douze ans de service) à compter du 29 septembre 2025.
- Sept semaines après vingt-cinq ans de service (au lieu de vingt-huit ans de service) à compter du 29 septembre 2025.

Avantages sociaux

- Augmentation de la couverture pour l'orthodontie à 2 500 \$ à compter de la date de ratification.
- Augmentation de la couverture des implants, des couronnes et des ponts à 2 500 \$ à compter de la date de ratification.
- Augmentation de la couverture pour les prothèses dentaires à 2 500 \$ à compter de la date de ratification.
- Augmentation de la couverture des soins de santé mentale à 900 \$ à compter de la date de ratification.

Augmentation de la couverture des soins de santé mentale à 1 000 \$ à compter du 29 septembre 206.

Primes

- **Augmentation de la prime d'engagement à 3,45 \$ à compter du 29 septembre 2025.**
- **Augmentation de la prime d'engagement à 5,05 \$ à compter du 29 septembre 2025.**
- **Augmentation de la prime de l'infirmier(ère) responsable à 4,00 \$ à compter de la date de ratification.**

Permettre à une personne employée recevant une prime d'heures supplémentaires de recevoir également une prime de quart ou une prime de fin de semaine.

Indemnités

Augmentation de l'indemnité pour chaussures de sécurité pour le personnel à temps plein et le personnel régulier à temps partiel devant porter de telles chaussures à 160 \$ à compter du 29 septembre 2026.

Santé et sécurité

Améliorations importantes aux droits en matière de santé et sécurité du personnel.

Congé de deuil

Augmentation à quatre jours pour un(e) conjoint(e), un enfant, un parent ou un membre de la famille immédiate. La « famille immédiate » est définie comme étant un parent, un frère, une sœur, un(e) conjoint(e), un fils, une fille, un gendre, une bru, une belle-mère, un beau-père, un beau-frère, une belle-sœur, un grand-parent, un grand-parent du(de la) conjoint(e), un petit-fils ou une petite-fille. Le terme conjoint(e) est défini dans la *Loi sur le droit de la famille*, incluant un(e) partenaire de même sexe. La famille immédiate comprend maintenant les proches du(de la) conjoint(e) apparaissant dans la liste.

Congé pour violence familiale ou sexuelle

La violence familiale ou sexuelle est définie comme étant de la violence entre partenaires intimes et de la maltraitance ou de la violence sexuelle envers des enfants, y compris mais non de façon limitative, des appels téléphoniques dérangeants, des courriels harcelants, des menaces, des visites inappropriées, des confrontations violentes et des infractions violentes entre partenaires actuels et/ou d'ex-partenaires, sans égard à la cohabitation. Le soutien comprendra des mesures d'adaptation aux horaires de travail ou aux tâches liées à l'emploi, un plan de sécurité, une formation, des recommandations et des mesures de protection, une évaluation du risque et/ou des prestations de maladie et autres, suivant le cas.

Comprendre le nouveau crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP)

Le gouvernement fédéral vient tout juste d'annoncer un nouveau crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) admissibles. Les PSSP sont des professionnels de la santé qui offrent des soins et du soutien essentiels, en aidant des personnes avec les activités de la vie quotidienne.

Les PSSP font un travail essentiel et ils méritent une indemnisation juste pour ce travail. Ce crédit d'impôt est un pas dans la bonne direction. Il offrira un certain soulagement aux membres admissibles, mais ce crédit n'est que temporaire et non un substitut approprié à des salaires décents.

Le SCFP continuera d'exercer des pressions pour obtenir des augmentations de salaire réelles et permanentes pour les PSSP – mais entre-temps, voici ce que nous savons au sujet du nouveau crédit d'impôt.

Comment ça fonctionne?

- Le crédit est temporaire, il sera disponible pendant cinq ans, soit de 2022 à 2026.
- Les travailleuses et travailleurs admissibles peuvent réclamer jusqu'à 1 100 \$ de leurs gains admissibles, pour un maximum de 1 100 \$ par année.
- C'est un crédit d'impôt remboursable – vous pouvez donc tout de même obtenir l'argent même si vous ne devez rien au moment de faire vos impôts.
- Votre(Vos) employeur(s) doit/doivent confirmer votre admissibilité et le montant que vous pouvez réclamer. Il(Ils) le fera(feront) en soumettant un formulaire spécifique à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Qui est admissible?

- Être une travailleuse ou un travailleur de la santé qui « habituellement fournit des soins individuels et un soutien essentiel afin d'optimiser et de maintenir la santé d'une autre personne, son bien-être, sa sécurité, son autonomie et son confort ».
- Offrir des soins « conformément aux directives d'un professionnel de soins de santé réglementé ou d'un organisme de santé provincial ou communautaire ».
- Avoir des fonctions principales qui incluent « aider les patients avec leurs activités de la vie quotidienne et leur mobilisation »
- Travailler pour un hôpital, un établissement de soins infirmiers ou un établissement de soins pour bénéficiaires internes, un établissement communautaire de soins pour personnes âgées, un établissement de soins de santé à domicile ou « d'autres établissements de soins de santé réglementés similaires ».
- Avoir fait vos impôts

Est-ce que ça compte si j'occupe le même emploi ou un emploi similaire mais avec un titre différent?

Oui, si vous répondez aux autres critères énumérés ci-dessus.

Tant et aussi longtemps que les fonctions de votre emploi respectent la définition fournie et que votre employeur confirme vos gains admissibles, vous devriez pouvoir demander ce crédit.

Que sont les « gains admissibles »?

- Le revenu d'emploi imposable (salaires, avantages sociaux, paiement des heures supplémentaires, primes de quart, etc.) gagné en travaillant dans un établissement de soins de santé admissible, certifié par votre employeur.
- Comprend également les avantages imposables spécifiquement liés à votre emploi de PSSP et tout revenu similaire exempt d'impôt que vous pourriez avoir gagné sur une réserve.
- Vous ne pouvez pas compter les revenus faits par l'entremise :
 - d'emplois qui ne sont pas des emplois de PSSP;
 - d'établissements non réglementés;
 - de soins privés en argent sans « structure des emplois adéquate »;
 - d'un travail autonome qui n'est pas lié à des fonctions de PSSP réglementées;
 - d'un travail en tant que PSSP ou un métier connexe en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Calcul rapide : si vous avez gagné 18 000 \$ en gains admissibles, vous pourriez recevoir un crédit d'impôt de 900 \$; si vous avez gagné 22 000 \$ ou plus, vous pourriez recevoir le maximum qui est de 1 100 \$.